

Préparation à l'habilitation mécanique

Opérations d'ordre « mécanique » : niveau M1 – M2 – MR – MC – ME (Mesurages, Vérifications, Essais)

Selon le Recueil de Prescription Particulières 2011 EDF version 2012

PUBLIC CONCERNE ET PRE REQUIS : Toute personne qui exécute des opérations (travaux, maintenance, exploitation,...), sur ou dans l'environnement d'ouvrages, d'installations, ou d'équipements dès lors que ces derniers présentent un risque : mécanique, thermique, thermodynamique, acoustique, ou autre. Le risque électrique est traité spécifiquement par la norme NFC 18-510 et fera l'objet de la délivrance d'une habilitation électrique. Avoir des compétences techniques dans la spécialité, adaptées au niveau d'habilitation visé.

OBJECTIFS : Se prémunir des risques lors des opérations exécutées (hors spécialité de l'opérateur) dans un environnement pouvant présenter un risque mécanique, thermique, thermodynamique ou autre.

DUREE : 2 jours

MOYENS PEDAGOGIQUES : Exposés, diaporamas, présentation de cas concrets, vidéos.

DOCUMENTATION : Livret

VALIDATION : Attestation de formation nominative. Carton d'habilitation pré-rempli pour habilitation définitive par l'employeur

- Principe des habilitations de type M
- Responsabilités des acteurs rencontrés sur les chantiers
- Rôle et obligations des intervenants
- Principe de mise sous régime - la consignation
- Prescriptions générales relatives aux risques rencontrés sur les chantiers
- Les risques en situation de travail :
 1. circulation
 2. travaux en hauteur
 3. ambiances particulières (chaleur, bruit, poussière,...)
 4. anoxie
 5. asphyxie
 6. milieu explosif
 7. risques d'incendie
 8. électricité
 9. ...

- Les risques liés à la mise en œuvre d'appareils ou d'outils :

1. manutention,
2. produits dangereux,
3. machines-outils,
4. outillage,
5. échelles
6. sources radioactives,
7. ...

- Les risques liés à des ouvrages spécifiques :

1. capacités,
2. utilisation de fluides chauds ou pressurisés,
3. machines en mouvement,
4. chambres de combustion,
5. rayonnements ionisants,
6. ...

- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie

- Modules complémentaires spécifiques adaptés à chaque situation de travail



2, rue de Venise
54500 Vandœuvre Lès Nancy
03.83.26.30.08
Ft.formation@ftconsultants.fr

Planning inter 2017

Nancy : uniquement en intra

Strasbourg : uniquement en intra

Dijon : uniquement en intra

Tarifs 2017

Formation inter-entreprises

Aucun inter dans ce domaine

Formation réalisée dans vos locaux

1 180 € H.T./groupe

+ frais de déplacement

Les différents niveaux

M1: Exécuter des travaux d'ordre « mécanique » ou des manœuvres autorisées sous la responsabilité d'un chargé de travaux.

M2 Chargé de travaux: Diriger des travaux d'ordre « mécanique »

MR : Réaliser des interventions immédiates (dépannages, maintenance préventive, ...)

MC : Consigner (ou procéder à des mises sous régime) un ouvrage, une installation ou un équipement

ME Mesurage : Exécuter spécifiquement des mesurages

ME Vérification : Exécuter des vérifications

ME Essai: Exécuter spécifiquement des essais